

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un groupe scolaire Paul Isnard à Saint-Laurent du Maroni

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Saint Laurent du Maroni

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Mme Sophie CHARLES

RCS / SIRET

2 1 9 7 3 3 1 1 0 0 0 0 1 5

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. b)	<p>Le projet prévoit le déboisement d'une surface de 0,7 hectare.</p> <p>Rubriques IOTA : 2.1.5.0, 3.2.2.0, 3.2.3.0</p>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en:

- la démolition de l'ensemble des existants (salles de classes préfabriquées)
- la création d'un groupe scolaire de 21 classes.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour but de palier au manque de place dans les écoles sur la commune de Saint-Laurent du Maroni par la construction de 21 classes pour le groupe scolaire Paul Isnard. Ce projet est inclus dans le projet OIN ZAC Saint Maurice à Saint-Laurent du Maroni.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux se déroula en plusieurs temps:

- la démolition des existants (préfabriqués)
- les déboisement sur 0,7 ha (partie pas encore urbanisée)
- les terrassements et réseaux profonds (eaux usées et eaux pluviales)
- la construction des bâtiments
- les finitions de la voirie.

Le projet prévoit la production d'électricité avec une installation photovoltaïque sans stockage, d'une puissance de 18 kW, pour de l'injection réseau avec vente à EDF ou de l'autoconsommation. Le choix final sera fait en fonction des tarifs d'achat en vigueur lors de la construction du bâtiment.

L'ampleur du projet ne permet pas la conservation du milieu naturel. Le projet prévoit la création d'espaces verts.

Pour le franchissement de la crique St-Laurent, il est prévu un pont cadre en béton pour l'accès au parking qui va être réalisé dans le cadre d'un autre projet. Une passerelle en bois/métal est prévu pour l'accès des piétons. La conservation de la ripisylve à l'état naturel est prévu.

Le maître d'ouvrage et les maîtres d'oeuvre s'assureront de la conformité de la réalisation du projet sur tous ces aspects. Les travaux seront sources de flux de véhicules de chantier et d'approvisionnement en matériel et en fourniture, de nuisances sonores mais rentrant dans les champs réglementaire.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation les réseaux électriques, éclairage, eaux pluviales et usées, télécom et eau potable positionnés en interne de la parcelle sera géré par le maître d'ouvrage.

Les installations de comptage seront positionnés en limite parcellaire et sur le domaine public les réseaux seront gérés par les concessionnaires.

En fin de chantier des plans de recouvrements des ouvrages seront remis au maître d'ouvrage.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?***La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet sera soumis à un dossier de déclaration loi sur l'eau :

- Rubrique 2.1.5.0, car BV > 1ha
- Rubrique 3.2.2.0, car surface remblayée > 400 m<sup>2</sup>
- Rubrique 3.3.2.0, car surface BR > 0,1ha

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface plancher :	2 383 m <sup>2</sup>
Surface totale parcellaire :	39 402 m <sup>2</sup>
Surface parking :	1 255 m <sup>2</sup>
Surface voirie :	363 m <sup>2</sup>
Surface espace vert :	3 745 m <sup>2</sup>
Surface voies piétonnes :	3 949 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s)  
d'implantation**Rue MICHEL LOHIER  
97 320 Saint-Laurent du Maroni**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**Long. 54 ° 01 ' 52 " O Lat. 5 ° 28 ' 17 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6****4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non 

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI de la commune de Saint-Laurent du Maroni a été approuvé le 14 janvier 2022.  La parcelle est partiellement concernée par le PPRI par le zonage B2-Zone de projets d'ensemble- Remblais compensés autorisés. Conformément au règlement du PPRI, le volume remblayé en zone d'expansion sera compensé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un équilibre déblai/remblai est recherché mais n'est jamais parfait. Dans tout les cas, il est nécessaire de réaliser des purges des mauvais matériaux qui devront être évacués.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un équilibre déblai/remblai est recherché mais n'est jamais parfait. Dans tout les cas, il est nécessaire d'apporter des matériaux pour réaliser certaines couches de la structure, des tranchées, de la chaussée...
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle est en partie urbanisée, le reste sera déboisé, soit 0,7 hectares.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet modifiera l'imperméabilisation de la parcelle et aura donc une incidence sur les ruissellements. Un dossier loi sur l'eau sera réalisé à la suite du cas par cas pour étudier cette problématique.
	Engendré-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, il y aura des engins de chantier. En phase d'exploitation les allers et venues du personnel du groupe scolaire et des élèves engendreront des flux de déplacement supplémentaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet sera source de bruit dû aux engins de chantier (pelle, compacteur, camions,...) mais les entreprises devront respecter les législations en vigueur sur le sujet. En phase exploitation le projet sera source de bruit pendant les horaires d'accueil des élèves, notamment avec la sonnerie automatique.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, des phases de compactage sont nécessaires à la bonne mise en œuvre des matériaux. Le compactage est source de vibration mais sur une aire restreinte autour de l'engin de compactage.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Afin de respecter la réglementation un éclairage sera mis en place notamment au niveau du parking. Les seuils de luminosité en fonction des heures de la nuit seront respectés.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est source d'effluent d'eaux usées. l'ensemble des eaux usées seront collectées par un réseau séparatif puis raccordées sur le réseau collectif Rue Michel Lohier.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des déchets non dangereux liés aux travaux et à l'exploitation.</p> <p>En phase travaux, les cahiers des charges des entreprises prévoieront la mise en œuvre de bennes à ordures et le tri des déchets.</p> <p>En phase exploitation, l'aménagement sera munie de poubelles et un ramassage régulier des déchets sera effectués au même rythme que les quartiers alentours.</p>



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle est déjà en partie aménagée pour des salles de classes.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le maître d'ouvrage s'engage à mettre en oeuvre toute mesure d'ERC en concertation avec la DGTM.

En phase travaux, les entreprises seront soumises à un cahier des charges précis visant à réduire au maximum les impacts : bruit, flux de véhicules, poussière,... Un contrôle en cours d'exécution sera assuré.

En phase étude, le plan de masse a été travaillé pour prendre en compte : les accès actuel, la desserte des réseaux, les risques.

De plus, le projet respectera les prescriptions du PPRI, le volume remblayé en zone inondable sera compensé.

La compensation de l'imperméabilisation sera également prise en compte. Un dossier loi sur l'eau sera déposé à la suite du cas par cas.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'urbanisation importante limitrophe, de l'urbanisation existante sur la parcelle projet, de la prise en compte au stade du plan de masse des risques, de l'accès, de la desserte des réseaux, du dossier loi sur l'eau à venir, nous pensons que le projet devrait être exempté d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un <u>projet de tracé</u> ou une <u>enveloppe de tracé</u> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Saint-Laurent-  
1er Adjoint

le,

08/09/2022

Signature

 

Papayo Muckle

